

**Objet : REPONSE DU DEPUTE REMILLER A LA LETTRE :**  
**« Etes-vous pour l'alignement de la pension des députés sur le régime général ? »**



*Date : le 21 avril 2011*

*Expéditeur : M. Remiller Jacques*

*Destinataire : M. LEBRETON Hervé*



*Courriers (reçus)*

*Préc.* 

---

M. LEBRETON Hervé  
Président de l'Association  
pour une démocratie directe  
BP 9  
47360 PRAYSSAS  
<http://www.pour-une-democratie-directe.fr>

Lacépède, le 1<sup>er</sup> mars 2011

M. Jacques Remiller  
Député  
Assemblée nationale

Monsieur le Député,

J'espère tout d'abord que ce début d'année 2011 vous apportera force et abnégation pour représenter au mieux le peuple français. En effet, je tiens à vous remercier tout particulièrement d'avoir accepté d'endosser, avec vos confrères, l'énorme responsabilité de parler au nom des citoyens.

L'association que je préside vous pose une question fort simple, qui n'a pourtant jamais fait l'objet d'un vote solennel au sein de l'Assemblée nationale :

- « *Etes-vous pour l'alignement de la pension des députés sur le régime général ?* »

Pour y répondre, rien de plus simple ! Il vous suffit de compléter, de signer et de retourner cette lettre qui vous a été personnellement adressée.

Ce questionnaire n'a bien évidemment pas vocation à se substituer à une possible future décision de l'Assemblée. Mais il offre enfin, à l'ensemble des députés, la possibilité de se positionner publiquement. En effet, à l'heure actuelle, les modifications apportées à la pension des députés n'ont été traitées qu'indirectement, par les seuls membres du bureau de l'Assemblée, à huis clos... alors que plusieurs demandes ont avorté :

- En 2003 : Un député dépose une proposition de loi sur un alignement complet avec le régime général... Sept ans plus tard, la proposition est toujours en attente !
- En 2007 : Un député pose en réunion de groupe la question de l'alignement... Cette question est rapidement écartée par un député plus ancien : « Pas de coup de pub ! »
- En 2010 : Deux amendements demandent un rapport à ce sujet... Amendements rapidement évincés par le principe de la séparation des pouvoirs.

Le 1<sup>er</sup> décembre 2010, après un an et demi (règlement non appliqué), la commission des Lois accepte enfin d'enregistrer une pétition (demandant l'alignement). Dans la même matinée, elle rejette cette pétition. Le 21 décembre 2010, saisi par un représentant de la Nation, la plus haute instance de l'Assemblée, la Conférence des Présidents, refuse (sans explication) de soumettre cette question récurrente à la représentation nationale...

Monsieur le Député,

**« Etes-vous pour l'alignement de la pension des députés sur le régime général ? »**

OUI

NON

Nom :

Signature :

Vous remerciant par avance d'accepter d'assumer publiquement<sup>1</sup> votre opinion, je vous prie d'agréer, Monsieur le Député, mes très respectueuses salutations.

M. Hervé LEBRETON  
Président de « Association pour une démocratie directe »

<sup>1</sup>Les résultats, régulièrement mis à jour, seront consultables sur le site : [www.pour-une-democratie-directe.fr](http://www.pour-une-democratie-directe.fr)